

AUTORISATION PREALABLE DE PUBLICITE

Le Maire certifie avoir reçu de :

SAS I.S.L.M.

Représentée par Monsieur LOUMI Ianis

une déclaration préalable le : 17/04/2024

pour un projet situé : Centre commercial Plein Ciel

concernant :

La mise en place de 2 enseignes parallèles à la façade

Date d'affichage du : **19 avril 2024**

Date de retrait de l'affichage : **17 juin 2024**

DECISION DE L'ADMINISTRATION :

AUTORISATION SANS OPPOSITION

Date de début possible des travaux, le

17/06/2024

Affichage du : 18 juin 2024 au 18 août 2024

